Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 9

Artikel: En Suisse et dans le monde
Autor: Möri, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385162

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

devenue le facteur prédominant de l'organisation soviétique du travail; d'autre part, ses dimensions ont toujours rendu impossible de rationaliser cette dernière. Or, à ce double point de vue, les changements adoptés sont à la fois bénéfiques et insuffisants.

En Suisse et dans le monde

Par *Jean Möri*

Relève à la rédaction du « Cheminot »

Lors du dernier congrès de la Fédération suisses des cheminots, Emile Haudenschild a été élu vice-président. De nouvelles tâches vont désormais peser sur ses épaules. Si bien qu'il a cru nécessaire de remettre la rédaction du *Cheminot* à Louis Joye, une des nouvelles étoiles au firmament de l'Effingerstrasse, à Berne. Le nouveau rédacteur est assez bien préparé pour reprendre le flambeau tenu si longtemps par le regretté et très dynamique Paul Perrin, puis par le poète Constant Frey, prédestiné à cette tâche, et enfin par Emile Haudenschild, qui maintint la bonne tradition durant quelques années.

Louis Joye nous vient de Fribourg, où il milite encore au sein du comité du Cartel syndical cantonal. Il a déjà quelques années de pratique en qualité de secrétaire de la SEV, à Berne. Il a donc pour lui la pratique avec, en plus, un brevet d'instituteur qui le qualifie pour cette tâche d'informateur et d'éducateur.

D'accord sans doute avec son prédécesseur, le nouveau rédacteur a commencé par rénover la présentation technique du *Cheminot*, qui se présente dans sa nouvelle vêture d'une lisibilité parfaite. Le metteur en pages utilise davantage la valeur du blanc qui met si bien en relief la prose noire. Ce n'est cependant pas sans une certaine mélancolie que certains verront s'enfuir à l'horizon le titre auquel ils s'étaient habitués, car les syndicalistes aussi sont parfois conservateurs! Mais, comme l'écrit le nouveau rédacteur dans son premier éditorial, si les plaintes sont très nombreuses, il tâchera de faire mieux...

Un journal est comme un homme, il a besoin parfois de rafraîchir son extérieur pour garder une apparence de jeunesse.

L'essentiel est de poursuivre la grande œuvre qui consiste à lutter pour l'amélioration du sort des cheminots d'abord, mais aussi de tous les travailleurs ensuite.

C'est à quoi s'engage judicieusement Louis Joye, auquel nous souhaitons bonne chance en le félicitant de l'honneur mérité qui lui échoit. Mais nous voudrions aussi complimenter Emile Haudenschild de son élection à la vice-présidence de la grande Fédération

suisse des cheminots. Cette promotion est particulièrement méritée. La meilleure preuve, c'est qu'en montant dans la hiérarchie syndicale ferroviaire, il entraîne dans son ascension un de ses camarades de travail. Hans Düby, le président central de la Fédération suisse des cheminots a témoigné lui aussi de la même intelligence.

C'est à la fois un signe de vitalité pour la SEV et la manifestation d'une excellente camaraderie au secrétariat. Ce dont nous nous réjouissons.

Alliance de sociétés féminines suisses

A la fin de 1959, l'alliance groupait 45 associations suisses, 18 centres cantonaux de liaison, 176 sociétés locales et 185 membres individuels nous apprend le rapport annuel de l'Alliance des sociétés féminines suisses. La présidence, assumée par Me Denise Berthoud jusqu'au 1er octobre, a été reprise dès lors par Mme Dora Rittmeyer-Iselin, de Saint-Gall.

Il est naturel que l'Alliance des sociétés féminines considère que l'événement saillant de l'année 1959 fut la votation populaire du 1er février sur l'institution du suffrage féminin en matière fédérale. Sous le titre *Décues, mais non découragées,* cette association publia un communiqué au lendemain du rejet de la revision constitutionnelle proposée, en tirant la conclusion pratique d'une collaboration plus intense des femmes dans les partis, un effort persévérant d'information qui doit amener le pays à une conception plus juste de la vie politique nationale par un partage des responsabilités civiques entre hommes et femmes.

L'introduction du suffrage féminin le 1er février 1959 dans le canton de Vaud et, huit mois plus tard, dans le canton de Neuchâtel, prouve en effet que les militantes du féminisme ont eu raison de ne pas se décourager par un nouvel échec temporaire.

Si l'on en juge au nombre des dix-huit requêtes et préavis adressés aux autorités fédérales, on constate que la grande centrale nationale des femmes ne recule pas devant ses responsabilités. Elle s'est prononcée en effet sur la propriété par étages, la prolongation du contrôle des loyers, des loyers commerciaux, le statut de la Butyra, les projets de lois fédérales sur les cartels et sur le travail, la discrimination en matière d'emploi et de profession, l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, la collaboration des femmes dans les commissions fédérales, les régimes matrimoniaux, les divorces, les effets généraux du mariage, les allocations familiales, l'assurance-invalidité, le redressement de la population, l'accès des femmes à l'éducation extra-scolaire.

A l'instar des autres associations économiques centrales, dont l'Union syndicale suisse, l'Alliance des sociétés féminines a collaboré

avec l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis.

Diverses commissions permanentes s'occupent des professions féminines pour la réalisation du postulat « à travail égal, salaire égal », des assurances, des questions sociales, de l'hygiène publique, des questions économiques, de l'habitat ainsi que des questions d'éducation et culturelles. D'autres commissions de caractère temporaire se sont occupées de différents problèmes, par exemple de la protection civile, des allocations familiales, de l'activité professionnelle des mères, etc. Une autre commission permanente a déployé une activité intense, c'est celle des relations internationales. L'activité de l'alliance ne s'arrête pas, en effet, aux frontières nationales, puisqu'elle collabore également au Conseil international des femmes.

Dans le court passage du rapport consacré au problème de la ratification de la convention internationale sur l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, on rappelle fort opportunément le postulat déposé par Hermann Leuenberger, conseiller national, mais aussi président de l'Union syndicale suisse, le 2 juillet 1957, qui contribua efficacement à une reprise des discussions sur le plan législatif. L'alliance constate avec raison que la convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, et celle qui traite de l'égalité de rémunération se touchent en un point: « celui de l'interdiction d'une discrimination basée sur le sexe, discrimination consistant en une rémunération inégale, c'est-à-dire inférieure de la femme pour un travail de valeur égale. On est heureux de noter qu'au cours de cette réunion consultative (conférence convoquée par l'Ofiamt le 10 mars 1959 et groupant les associations de faîte d'employeurs et d'employés), l'Ofiamt a eu une attitude positive vis-à-vis de la ratification des deux conventions. » N'empêche que le Gouvernement suisse esquissa un pas de valse-hésitation en persistant d'abord à recommander à l'Assemblée fédérale de ne pas ratifier la convention sur l'égalité de rémunération, mais uniquement celle sur la discrimination, pour céder enfin aux arguments judicieux de la commission du Conseil national en faveur également de la ratification de la convention sur l'égalité de rémunération. L'Union syndicale suisse entreprit d'ailleurs à cette occasion un service d'information aussi bien des membres de la commission du Conseil national que celle du Conseil des Etats sur cette importante question. Alors que le Parlement a finalement suivi le nouveau mot d'ordre du Conseil fédéral, la majorité des « sénateurs » a persisté dans son obstruction systématique. On espère cependant que les représentants des cantons feront la concession nécessaire pour aboutir à la seule solution logique du problème posé.

En ce qui concerne le contrôle des prix, spécialement des loyers, le rapport s'exprime d'une façon trop dubitative à notre avis: « Malgré l'intensité de l'activité dans la construction, le nombre de logements est encore insuffisant, ce qui semble justifier un prolongement de quatre ans des prescriptions du contrôle des prix. »

Alors qu'il y a pénurie endémique de logements vacants, on ne voit vraiment pas comment, en effet, on pourrait renoncer à un contrôle nécessaire. Ce qui n'exclut pas évidemment la possibilité d'une libération prudente dans les régions où le marché du logement est normal.

OCED

La mode est aux sigles. Il est bien pratique de désigner par une initiale ou par un groupe de lettres un mot, un membre de phrase, une organisation, une institution, etc.

La prolifération excessive de nouvelles organisations, associations ou institutions cantonales, communales, nationales, et surtout internationales à la raison sociale souvent fort compliquée, conduit nécessairement à la multiplication constante du nombre des sigles, dont le sens finit par échapper non seulement au profane, mais également à ceux qui ont à faire avec ces différents groupements. On souhaiterait par conséquent que des esprits ingénieux réussissent à donner en un mot court et précis le caractère d'une organisation dont la raison sociale se compose de plusieurs mots.

Qu'est-ce que le nouveau sigle qui titre cet entrefilet?

C'est l'abréviation de la nouvelle Organisation de coopération économique et de développement (OCED) qui sera sans doute appelée à reprendre la succession de l'Organisation de coopération économique européenne, plus connue par le sigle OECE, que des rénovateurs se sont mis en tête de réorganiser. L'Amérique et le Canada ayant d'autre part manifesté le désir de devenir membre de plein droit de cette organisation de coopération économique continentale, il n'y avait naturellement plus très loin de l'intention à la réalisation. D'aucuns s'étonneront sans doute de ce qui pourrait apparaître aux yeux du profane comme une ingérence inacceptable. Il convient de leur rappeler simplement que les Etats-Unis d'Amérique sont à l'origine de cette grande institution européenne, dont ils assurèrent en grande partie le financement. On se souvient du discours historique du secrétaire d'Etat Marshall, prononcé le 5 juin 1947, à Harward, qui constatait entre autres: « Les besoins de l'Europe pendant les trois ou quatre prochaines années en vivres et autres produits essentiels importés de l'étranger — notamment d'Amérique — sont tellement plus grands que sa capacité actuelle de paiement, qu'elle devra recevoir une aide supplémentaire très importante ou s'exposer à une crise économique, sociale et politique très grave. »

Avec beaucoup de délicatesse, l'orateur reconnut qu'il ne serait ni correct ni utile que le Gouvernement américain entreprenne d'établir de son côté un programme destiné à remettre l'économie de l'Europe sur pied. C'est là l'affaire des Européens, ajouta-t-il. Ce qui ne l'empêcha pas de conclure en déclarant que le rôle de l'Amérique devrait consister à apporter une aide amicale à l'établissement d'un programme européen et à aider ensuite à mettre en œuvre ce programme dans la mesure où il sera possible de le faire.

Ce discours déclencha l'esprit d'initiative d'Ernest Bevin, le socialiste ancien ministre des affaires étrangères de Royaume-Uni, et du ministre des affaires étrangères de France, M. Bidault, qui invitèrent M. Molotov à une conférence qui conduisit à édicter une convention de coopération économique européenne et à instituer l'OECE le 16 avril 1948, à Paris.

Au cours de ses douze années d'existence, l'OECE a contribué de façon déterminante au relèvement de l'Europe.

Parmi ses succès les plus retentissants, signalons la création de l'Union européenne de paiements, qui conduisit aux crédits et règlements multilatéraux. Cette institution a d'ailleurs été relayée en 1958 par l'Accord monétaire européen, qui généralisa la convertibilité des monnaies.

Mais il convient de mentionner encore le Code de libération des échanges d'août 1950, qui supprima les instructions quantitatives sur un pourcentage minimum des importations en provenance d'autres pays membres. Si bien qu'en 1955 90% des importations étaient libérées du contingentement. Notre pays a tout intérêt à voir l'OECE atteindre son objectif de la libération des échanges au monde entier.

L'intégration économique européenne dans le cadre du Marché commun, après l'échec des essais engagés pour la création d'une association de libre-échange ouverte à tous les Etats membres de l'OECE, la création ultérieure d'une Association européenne de libre-échange, ont abouti à une espèce de dispersion économique extrêmement fâcheuse. Il n'est pas étonnant dès lors que, dans l'Europe des six aussi bien que dans celle des dix-sept, on se soit rendu compte du danger qui pourrait résulter de nouvelles divisions. Il faut donc se féliciter de l'initiative prise pour essayer de sauver l'OECE évidemment menacée par cette dispersion.

L'intégration économique européenne dans le cadre du Marché commun, après l'échec des essais engagés pour la création d'une association de libre-échange ouverte à tous les Etats membres de l'OECE, la création ultérieure d'une Association européenne de libre-échange, ont abouti à une espèce de dispersion économique extrêmement fâcheuse. Il n'est pas étonnant dès lors que dans l'Europe des Six, aussi bien que dans celle des Dix-sept, on se soit

rendu compte du danger qui pourrait résulter de nouvelles divisions. On a donc pris l'initiative de sauver l'OECE, évidemment menacée par cette dispersion. Quant à l'Amérique, elle considère que les objectifs de l'OECE ayant été atteints, il appartient maintenant au continent européen d'assumer une plus grande partie des charges qui résultent de l'aide aux pays sous-développés. On ne saurait leur donner tort. D'autant moins que les anciens pays coloniaux ont tiré de substantiels bénéfices des territoires d'outre-mer. Quant à ceux que le besoin de grandeur impériale ne torture plus depuis longtemps – la Suisse par exemple – ils ont aussi à participer plus activement à l'action nécessaire de solidarité internationale. Car on ne saurait rester riches tout seuls, comme aurait dit le regretté André Sigfried. Il était assez naturel d'autre part que les Etats-Unis tiennent à se décharger en partie des énormes charges qu'ils assumèrent dans ce but.

Mais il est évident que ces tendances à la rénovation et au financement normal de l'OECE ne sauraient laisser les organisations syndicales indifférentes.

Ce qui explique que l'Organisation régionale européenne (ORE), de la Confédération internationale des syndicats libres, s'efforce de faire accorder à l'organisation nouvelle en gestation plus de pouvoir économique et social que l'OECE n'en détenait jusqu'à mainenant. L'ORE insiste spécialement sur la nécessité de donner des pouvoirs réels à l'OCED dans le domaine de la coordination des politiques économiques, ainsi que sur la réalisation d'accords tendant à trouver des solutions aux problèmes continentaux. Elle réclame aussi la création d'un organe consultatif qui permette au mouvement syndical de coopérer à la réalisation des objectifs supérieurs de l'organisation supranationale. Une politique d'expansion économique et de plein-emploi, l'accélération de la formation du personnel scientifique et technique, spécialement de la formation professionnelle des ouvriers qualifiés, telles sont quelques-unes des revendications principales de l'Organisation régionale européenne de la CISL. On sait que l'Union syndicale suisse, de son côté, dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange, continue à réclamer avec insistance la création d'un fonds de solidarité afin de pouvoir obvier aux difficultés qui pourraient résulter d'une intégration économique européenne pour certains groupes de travailleurs.

Que ce soit par l'intermédiaire de l'Agence européenne de productivité, organe aux buts spéciaux de l'OECE riche d'initiatives heureuses, ou par d'autres moyens appropriés, il est absolument indispensable, en effet, de poursuivre l'action en faveur de l'élévation des niveaux de vie des travailleurs et de la sécurité de l'emploi tout particulièrement. C'est encore le meilleur moyen de pou-

voir assurer une assistance efficace aux pays industriellement sous-développés, spécialement en Afrique et en Asie.

Une réunion du comité économique de l'Organisation européenne de la CISL est prévue pour le 13 septembre, à Bruxelles. Elle s'occupera principalement de ces problèmes, en relation avec la transformation de l'OECE.

Anniversaires dans la typographie suisse

L'assemblée des présidents de section de la Fédération suisse des typographes (FST) rendait hommage récemment à Eugène Verdon, de Lausanne, qui fonctionne en qualité de rédacteur fédératif depuis vingt ans.

Cette charge de rédacteur du *Gutenberg* n'est pas une sinécure. Même si l'émulation durable entretenue par Eugène Verdon au sein de son équipe de collaborateurs bénévoles semble lui faciliter la tâche. Car les rédacteurs de la FST sont indépendants dans la direction des organes fédératifs et ils en portent l'entière responsabilité, bien qu'ils soient tenus d'en référer au comité central dans les affaires importantes. Ce qui implique par conséquent la compétence redoutable — sinon le devoir — de refuser l'insertion de correspondances et de comptes rendus d'assemblées « contenant des inexactitudes évidentes, revêtant un caractère de polémique ou contenant des calomnies personnelles », comme disent d'ailleurs les statuts. Or, les typographes sont si jaloux de leurs droits qu'ils en exagèrent parfois la portée. Ce qui n'est évidemment pas fait pour faciliter la tâche du rédacteur d'un périodique qui est avant tout l'organe de la fédération.

La fonction de rédacteur de l'organe de la FST n'est pas permanente. Le confrère Verdon, qui est toujours linotypiste aux Imprimeries Populaires de Lausanne, l'assume donc en marge de son activité professionnelle régulière. Ce qui signifie qu'il doit travailler durant ses loisirs pour servir les informations nécessaires et la nourriture spirituelle aux lecteurs.

Durant cinq ans, j'ai rempli moi-même cette mission avant mon ami Eugène Verdon. Je sais ce dont il s'agit pour en avoir goûté le soir, le samedi après-midi et souvent même le dimanche à profusion! Mais cet état particulier offre du moins l'avantage d'une appréciable liberté de mouvement et constitue en plus une admirable école d'expériences pratiques.

Eugène Verdon était prédestiné pour reprendre cette fonction. D'abord parce qu'il fit du syndicalisme dès son plus jeune âge, non seulement dans l'imprimerie mais encore au théâtre où il organisa une grève des figurants auxquels un directeur rétrograde prétendait réduire les rémunérations. Ensuite parce qu'il a le goût de la défense des intérêts collectifs. Mais surtout parce qu'il a le

don de rédiger de façon simple et claire, sans doute parce qu'il sait généralement de quoi il parle. Ce n'est pas aussi courant qu'on le pense.

Maintenant qu'il a trouvé la formule assez souple qui lui convient aussi bien qu'à ses collaborateurs, au lecteur et même au comité central, il ne lui reste qu'à persévérer. Sans trop se préoccuper des anniversaires qui incitent trop de gens à s'admirer le nombril. Il y a certainement mieux à faire.

Nous lui souhaitons de pouvoir tenir longtemps encore la plume du moniteur éclairé des typographes suisses.

*

Mardi 30 août, à la Maison du Peuple de Berne, les autorités de la Fédération suisse des typographes avaient invité nombre de personnalités à un dîner offert en l'honneur du 60e anniversaire d'Ernest Leuenberger, leur secrétaire central et administrateur.

Au cours d'un marathon oratoire fort sympathique, Hermann Leuenberger, président de l'Union syndicale suisse, pétillant d'inspiration et d'esprit, rendit hommage à son homonyme des typos davantage pour ses vingt ans de participation active aux travaux du Comité syndical que pour ses 60 ans d'âge, qui lui sont tombés dessus automatiquement. Il dosa et assaisonna la louange avec un art consommé et témoigna d'une connaissance profonde du sujet. Cette chaleur humaine communicative se retrouva dans la réponse modeste et pleine d'humour d'Ernest Leuenberger.

Un intermède aussi plaisant doit être particulièrement agréable pour un homme sur les épaules duquel repose la lourde responsabilité de mener la revision du contrat collectif de travail de l'imprimerie en Suisse à bon port.

On sait que les typographes de l'imprimerie se sont prononcés en votation générale contre le dernier résultat des pourparlers soumis à leur jugement et ont même donné, à une très forte majorité, pouvoir au Comité central de déclencher une grève si nécessaire.

Nous souhaitons à Ernest Leuenberger le meilleur cadeau qu'il puisse rêver, c'est-à-dire un accord ultime. Cela demande encore un petit effort d'imagination et d'audace de la part des maîtres imprimeurs. L'enjeu est assez important pour que cède l'amour-propre et peut-être aussi la discipline dans l'observation de recommandations schématiques de l'Association centrale des employeurs.

Décès

Un syndicaliste libertaire d'une envergure exceptionnelle, Pierre Monatte, est mort lundi 27 juin en France.

C'était un caractère d'une seule pièce, dont l'intransigeance redoutable ne faisait pas oublier la bonté foncière et surtout

l'extraordinaire dévouement aux humbles et aux faibles. Il fut le fondateur de deux revues, la *Vie ouvrière*, en 1909, et la *Révolution prolétarienne*, en 1925. Il fut aussi un des derniers survivants des réunions de Zimmerwald, tenues durant la première guerre mondiale.

En 1921, lassé déjà de sa brève idylle avec le communisme international, il abandonnait la *Vie ouvrière* aux faussaires qui en firent l'instrument exclusif du Parti communiste et de la grande URSS.

Mais il réussit à garder sous sa houlette, jusqu'à sa mort, la fracassante *Révolution prolétarienne*, faite du meilleur et du pire.

Avec Monatte disparaît une des grandes figures du syndicalisme révolutionnaire.

Le défunt n'a pas été tendre pour les réformistes. Il fut même parfois d'une suprême injustice. Mais il croyait à ce qu'il disait et témoigna sans cesse d'un désintéressement personnel exemplaire.

A ces quelques titres, il valait bien la peine de rendre hommage au vieux lutteur vaincu par le temps qui n'épargne personne.

A l'âge de 74 ans vient de mourir également le président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, Gaston Tessier.

Dans la lutte de tendance qui divisa le syndicalisme français, il sut sauvegarder une certaine mesure et témoigner du respect à ses adversaires. Il fut de ceux qui savent garder une certaine dignité dans les confrontations idéologiques les plus graves.

Ses états de service dans la Résistance française lui valurent la considération de tous ses camarades de combat, quelle que soit leur confession religieuse ou leur position philosophique.

Bibliographie

Pierre Jaccard. Histoire sociale du travail de l'antiquité à nos jours. Par Payot, Paris. 350 pages. — Le professeur Pierre Jaccard qui, il y a peu d'années, a écrit une remarquable étude sur la politique de l'emploi et de l'éducation, vient de livrer au public le résultat de ses recherches sur l'histoire du travail. Cet ouvrage constitue une vaste fresque, qui retrace, dès la plus lointaine antiquité (l'auteur ne remonte-t-il pas à l'époque sumérienne et même à la préhistoire?) jusqu'à l'heure actuelle aussi bien la condition des travailleurs que les conceptions théoriques, religieuses et philosophiques qui se sont fait jour au sujet du travail. Ce n'est donc pas employer une figure de rhétorique que de dire que ce volume sera réellement indispensable à tous ceux qui, sous une forme quelconque, se préoccupent des problèmes historiques et théoriques que soulève le travail humain. Dans une première partie, l'auteur étudie la «crise du travail antique». Il y passe en revue les sociétés archaïques, l'Egypte, l'Inde, la Grèce et Rome, et tire la leçon de l'effondrement de l'empire romain en relevant qu'il a été causé davantage par le mépris du travail et des travailleurs que par le soulèvement et l'invasion des populations barbares. Puis le professeur Jaccard aborde l'étude du moyen âge, où l'Eglise, professant que le travail était un châtiment divin, reprit en partie à son compte les conceptions qui avaient régné dans l'antiquité romaine. Le servage succède à l'esclavage; par la suite, les corporations, se transformant, deviennent le monopole des familles privilégiées et